

de la tactique habituelle du tribun français : conduire tout sans avoir la responsabilité de rien. M. Gambetta a toujours refusé un portefeuille.

Il serait dangereux de prédire les changements que cette crise pourra amener en France. Cependant il est bien difficile que, sous la direction toute-puissante de l'orateur de Romans et de Grenoble, le gouvernement français ne se porte pas à des actes dont les catholiques auront à gémir. Des lettres privées de la fin de décembre annonçaient déjà qu'à cette époque on faisait partout des prières pour le succès de la cause conservatrice lors des élections sénatoriales du 5 janvier. On craignait de voir le clergé persécuté, les ordres religieux chassés, si M. Gambetta remportait ces élections. Actuellement que la dernière digue au flot anti religieux est rompue et que le maréchal est disparu, quelles ne doivent pas être les angoisses des catholiques ?

Dès l'ouverture des chambres, le ministre Dufaure promettait le rappel de la loi sur l'éducation supérieure et les Universités catholiques, accompagné d'une loi sur l'enseignement primaire obligatoire. L'exclusion complète des congrégations religieuses enseignantes suivra de près et ce sera peut-être là le commencement de la fin.

Les radicaux auront tôt ou tard une influence avec laquelle il faudra compter. Dans le parti républicain français c'est la queue qui le plus souvent a mené la tête. Déjà M. Louis Blanc à la Chambre d'Assemblée et M. V. Hugo au Sénat, ont demandé l'amnistie absolue des communards exilés ou sous le coup de condamnations judiciaires. Tous ces braves citoyens vont apparaître de nouveau en France et, sus à la pré-traille !

Les ambassadeurs français à Londres, à St-Pétersbourg et à Vienne auraient, paraît-il, envoyé leur résignation. Les dernières dépêches annoncent également que M. Dufaure a résigné son portefeuille et que le Président a confié à M. Waddington, qui est protestant, la tâche de former un nouveau ministère.

TRIM.

Documents inédits.

RELATION DU P. BOUVART.

DE LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME DE LORETTE EN CANADA.

Etablissement de la dévotion de Lorette.

PREMIÈRE PARTIE.

(Suite.)

Il y a de ce même côté une rivière assez belle, où se jette un ruisseau d'une eau excellente après avoir fait une espèce de demi-lune autour du village.

D'ailleurs, l'élevation et l'égalité du

terrain, la pureté de l'air, la commodité des fontaines et des autres ruisseaux qui sont proches, en rendent le séjour un des plus agréables de tout ce pays.

Le lieu choisi, on dressa presque aussitôt le plan du village, et dès la même été, on fit quelques cabanes à la hâte, où les Sauvages vinrent se loger l'hiver suivant. Mais les cabanes se trouvant trop proches les unes des autres, on jugea à propos de les éloigner davantage. C'est pourquoi sur la fin du mois d'avril, on tira de nouveau les alignements du bourg de Lorette, en mettant la chapelle au milieu des quatre faces qui la composent ; on donna 20 pieds de large à chacune des six cabanes qui sont en même ligne sur chacune de ses quatre faces. On assigna 20 autres pieds d'espace entre chaque cabane, et au milieu de chaque rangée on marqua aussi un chemin de 20 pieds, qui aboutit droit à la Chapelle. Vous pourrez vous représenter tout ici plus commodément dans la table qui s'en doit mettre en ce lieu.

Plan de la chapelle et du bourg de Lorette en Canada. (1)

Je ne dois pas omettre ici que notre fervent Dogique (2) Louis Taondecho rend se trouvant dans une assemblée après avoir vu le plan de la chapelle et du bourg de Lorette, il y fit un discours plein d'esprit et de solidité. Entre les autres choses qu'il dit, ayant rapporté ce qu'il avait entendu de la Lorette d'Italie il ajouta qu'il semblait que toutes les cabanes qu'il voyait disposées autour de la chapelle, lui représentaient le grand temple, qui renferme la sacrée maison de Lorette ; qu'ainsi ils devaient tous considérer leur bourg comme une grande Eglise, dont chaque cabane faisait autant de différentes parties. D'où il conclut que les pères et les mères de familles devaient se regarder dans leurs maisons comme dans autant de postes et de places que Mario a confiées à leur fidélité pour les défendre contre ses ennemis, qui sont les péchés nommément ceux de l'ivrognerie et de l'impureté. Donc, dit-il en finissant, notre Bourg sera véritablement le bourg de Mario, pendant que le vice ne lui en disputera pas ni la souveraineté ni la possession.

Comme on voulait bâtir la chapelle de briques, et qu'on n'avait pas encore découvert, aux environs, de terre propre à en faire, on en commanda 24 milliers à la côte de Beaupré entre Château-Richer et S. Anno. L'automne de la même année 1673, on l'apporta par eau à Sillery dans la barque et la chaloupe de Monsieur Basile, qui ne voulait rien prendre pour le louage. Sans doute qu'il ne perdra rien d'avoir contribué de cette aumône aux murailles de la maison de Mario.

L'hiver suivant, on se servit de traînes pour transporter de Sillery à Lorette cette même brique. Comme il n'y en

(1) Ce plan a dû être exécuté sur une feuille détachée; il ne se trouve point dans le cahier manuscrit.

(2) Catéchiste.

avait pas assez, au printemps de l'année 1674, on en fit faire encore 30 milliers à un quart de lieue de la chapelle. On prit beaucoup plus près le bois qui était nécessaire pour les planchers, la charpente et la couverture. Il n'y eut que le bardeau dont une partie fut faite à la cote de S. Michel, et l'autre à une demi-lieue de Lorette ou environ. Pour la chaux elle fut apportée de Québec en train, en même temps que la brique qui était à Sillery.

§ 3. Les Sauvages établis à Lorette

Pendant que tous ces préparatifs se faisaient, nos Sauvages ayant comme nous l'avons déjà dit, dressé quelques 12 ou 13 cabanes, vinrent y loger et s'établir à Lorette le 28^{mo} de décembre 1673. Ils retournèrent cependant à Notre-Dame de Foy, au printemps de l'année 1674, pour y ensemer leurs champs, et jusqu'après leur récolte, ils furent assez partagés pour leur demeure, étant, tantôt au vieux village, et tantôt au nouveau. Comme pendant tout ce temps-là il n'y avait pas encore de chapelle bâtie à Lorette, le R. P. Chaumonot demanda d'abord qui pourrait prêter la moitié de sa cabane pour en faire un oratoire et y dresser un autel. Tout aussitôt François Athorichez et Jacques Onouandousandik, avec leur belle sœur Marie Ouendraka, vinrent nous presser de prendre leur cabane tout entière, en disant que Dieu méritait bien d'avoir tout un logis à lui seul. Leur offre acceptée, nous y avons, pendant dix mois et plus, célébré la sainte messe, et exercé assez commodément toutes nos autres fonctions. Pour eux, ils dressèrent toute proche quelques méchantes écorces, et toute leur famille, qui s'est montrée la plus zélée pour l'établissement de Lorette, se logea dessous avec beaucoup d'incommodité du froid et de la fumée.

Les cabanes où nos sauvages s'étaient logés, étant trop petites, trop proches et faites à la hâte, ils se bâtirent plus au large et avec plus d'ordre, l'été de l'année 1674. Cependant comme quelques-uns revinrent trop tard de la chasse pour lever des écorces, il resta encore neuf cabanes à faire pour achever le carré du bourg de Lorette. Nous espérons que cet été, non-seulement il sera parfait, mais même, que l'on commencera à redoubler les rangs des cabanes, à cause des personnes qui nous sont déjà venues du pays des Iroquois, et que nous en attendons encore. Nous avons compté dans cette mission jusqu'à deux cents chrétiens, à l'ouverture de la chapelle dont il nous faut présentement considérer la bâtisse.

(A continuer.)

Agents : à la grande salle, M. Théophile Trudelle ; à la petite salle, M. T. Giguère ; chez les extornes, MM. J. Genest et G. Matto ; à Rimouski, M. A. Gagnon ; au Collège de Lévis, M. E. Belleau ; à St-Anne, M. F. Chabot ; à St-Thérèse, M. G. Gagnon ; à St-Hyacinthe, M. J. Boivin.